

BAZAS (33) 03.01.2025

COMPTE RENDU D'ENQUETE



1 – CONTEXTE

Le 3 janvier 2025, vers 3 heures du matin, le témoin habitant BAZAS (33) se réveille et observe depuis chez lui des lumières extérieures blanches puissantes semblant situées au sol. Celles-ci sont présentes près d'une 1h15. Vers 4h une lumière clignotante apparaît dans le ciel, suivie par 2 autres lumières. Le témoin a pu faire une vidéo de la première lumière clignotante. Le phénomène dure encore environ 15 minutes avant que les lumières ne s'éteignent brusquement.

Le 05.01.2025, le témoin transmet au GEIPAN un Questionnaire Technique (QT) complété, ainsi qu'un dossier comportant :

- Une photographie de jour de l'environnement
- Une vidéo de jour de l'environnement
- Une vidéo des PANs

Aucun autre témoin ne s'est manifesté auprès du GEIPAN.

Des demandes de précisions sont formulées par l'enquêteur auprès du témoin le 31.01.2025 et le 20.02.2025 ; il y répond les mêmes jours.

2- DESCRIPTION DU CAS

La description du cas est issue du texte libre anonymisé extrait du questionnaire transmis par le témoin. [Note de l'enquêteur : afin de conserver l'intégralité de la structure du récit et la manière dont le témoin l'exprime, cette narration sera retranscrite telle quelle, sans aucune correction orthographique ou grammaticale.] :

« Vendredi matin, 3 janvier 2025, je fus réveillé vers 3 heure du matin. Ma chambre est située au troisième étage et les fenêtres donnent plein sud.

Des lumières extérieures étaient visibles, plus puissantes que les phares de voitures.

J'estime que la (ou les) source était située au sol, plein sud à environ 1 km de distance.

Ces lumières ont continué durant environ une heure 15mn., plus ou moins puissantes et de temps en temps tournoyantes. Parfois une voiture passait sur les routes et me confirmait que les lumières n'étaient pas de ce type.

Vers 4h., 4h.15, une première « orbe » est apparue, positionnée plein sud à environ 1 km. Elle clignotait fortement. anonymisation...

Une vidéo a été enregistrée de cette lumière clignotante.

Le temps était nuageux et un peu pluvieux.

Vers 4h.30, j'aperçus deux autres « orbes » clignotantes, l'une au sud – sud/est, l'autre au sud-est. Cette dernière était d'une couleur plus rougeâtre. Les trois lumières clignotantes étaient à peu près alignées sur une distance de deux kilomètres.

Le phénomène a duré encore environ 15 mn puis les lumières clignotantes se sont éteintes brusquement. »

Précisions apportées par le témoin à l'enquêteur par mail le 31.01.2025 en réponse aux demandes de placement plus précis de chacun des PANs et sur l'identification du PAN filmé :

« *Bonjour Monsieur xxx*

Merci pour votre contact et l'intérêt que vous portez à mon observation nocturne.

En réponse à vos questions, je vous présente ci-dessous une reconstitution de celle-ci un peu plus précise que sur le formulaire.

Pour illustrer, je vous joins trois photographies du lieu d'observation situé aux coordonnées : anonymisation xxx N / xxx O - Altitude 100m / mer et environ 15 m /sol. Pour une situation de ces photos, vous pouvez les resituer dans la vidéo que je vous ai envoyé précédemment.

- environ 3h / 3h.15 du matin, je suis réveillé par de puissantes lumières blanches vraisemblablement près du sol. Par rapport à mon point d'observation, elles se situent à 187° sud. Je ne peux pas voir les sources en direct du fait de la végétation. Sur la photo 1, elles sont positionnées entre le grand arbre sur la gauche et la Cathédrale. L'éclairage est cyclique avec une durée de 10 à 15 mn. qui se répète au moins trois à quatre fois. L'une des lumières est tournoyante.

J'estime qu'elles se situent à une distance d'environ 700 à 1000 m.

- Vers 4h., j'observe dans la même direction (187°) mais en hauteur (100m ?), une sorte de guirlande lumineuse qui se transforme rapidement en orbe (drone ?). C'est la vidéo que je vous ai envoyé. L'objet clignote avec plusieurs couleurs. il demeure dans la même position environ 15 à 20 mn. puis disparaît soudainement.

- Du même point d'observation, je constate deux autres lumières clignotantes en hauteur (50 à 100 m.), l'une de couleur plutôt blanchâtre à une distance d'environ 800 m. entre les deux cheminées de la photo 2 (122° SE) et en direction de la maison blanche, l'autre de couleur rougeâtre à une distance d'environ 1000 m. (103° E) entre les deux antennes sur la photo 3. Les lumières disparaissent en même temps que la précédente.

J'espère que ces précisions pourront vous être utiles. Je reste à votre disposition pour toutes autres informations dont vous pourriez avoir besoin.

Enfin, depuis cette observation, je n'ai pas relevé ni constaté de nouveaux éléments.

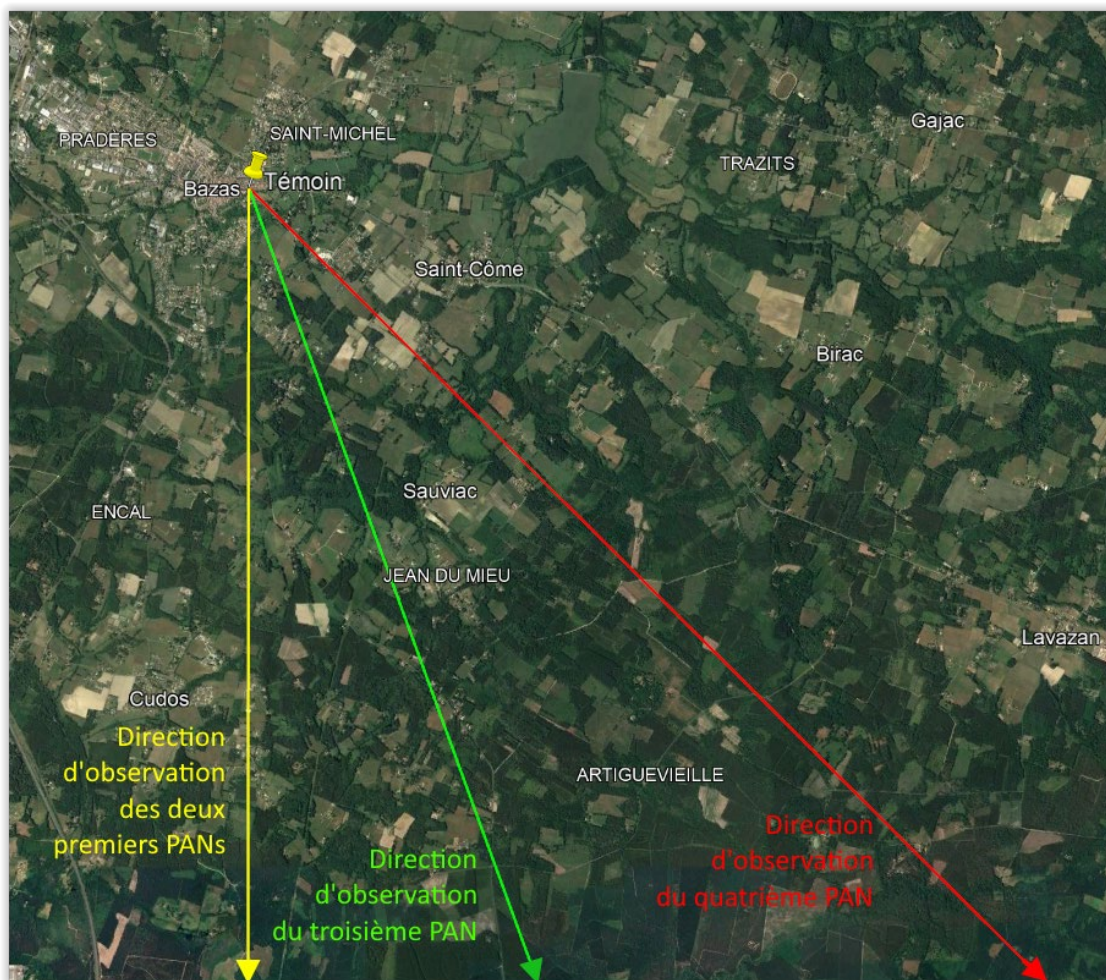
Bien à vous.

xxx »

Les trois photographies envoyées et évoquées dans ce mail par le témoin ne seront pas reproduites ici par souci de confidentialité.

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

La situation géographique est résumée sur la carte ci-dessous, issue des données fournies par le témoin :



La situation météorologique est issue du site MétéoCiel pour la station de Bordeaux, située à environ 50 km au nord-ouest de la position du témoin.

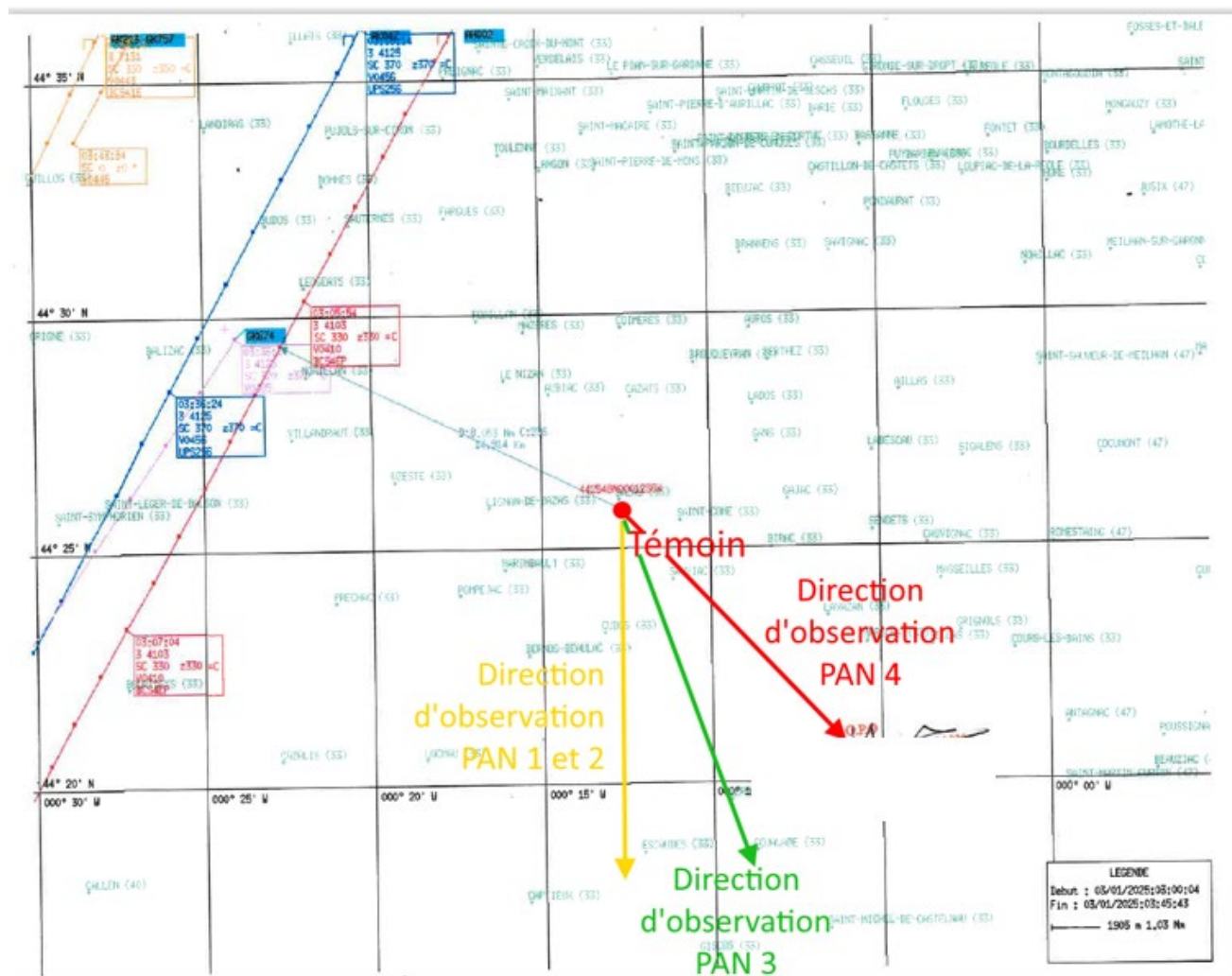
Heure locale	Néb.	Temps	Visi	Température	Humi.	Point de rosée	Humidex	Windchill	Vent (rafales)	Pression	Précip. mm/h
5 h	8/8		29 km	6.2 °C	97%	5.8 °C	6.2	4.3	← 9 km/h (19 km/h)	1022.1 hPa ↘	— traces
4 h	8/8	☁	12.8 km	6.2 °C	99%	6.1 °C	6.2	3.7	↙ 12 km/h (20 km/h)	1022.7 hPa ↘	— 0.2 mm
3 h	8/8	☁	13.9 km	6.3 °C	99%	6.2 °C	6.3	4.4	↙ 9 km/h (17 km/h)	1023.2 hPa ↘	— traces
2 h	8/8	☁	5.2 km	6.4 °C	99%	6.3 °C	6.4	3.7	↙ 13 km/h (20 km/h)	1023.4 hPa ↗	— 0.4 mm
1 h	8/8	☁	16.3 km	6.7 °C	97%	6.3 °C	6.7	4.3	↙ 12 km/h (20 km/h)	1023.5 hPa ↗	— 0.2 mm
0 h	8/8	☁	10.1 km	7.2 °C	99%	7.1 °C	7.2	5.4	↙ 9 km/h (15 km/h)	1023.7 hPa ↗	— 0.2 mm

En résumé, le ciel était totalement couvert et il pleuvait faiblement. La visibilité horizontale était moyenne à bonne, comprise entre environ 13 et 29 km, et le vent soufflait moyennement, à environ 20 km/h, du nord-est à 3h avant de s'orienter à l'est à 5h.

Ces données sont conformes à ce qu'indique le témoin : « *le temps était nuageux et un peu pluvieux* » et « *ciel un peu nuageux, légère bruine.* ».

Concernant la situation aéronautique, une restitution du trafic aérien a été demandée par le GEIPAN au CAPCODA (Centre Air de Planification et de Conduite des Opérations de Défense Aérienne).

Cette restitution ne montre que des avions de ligne situés à haute altitude, et à l'opposé des directions d'observation :



3.1. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS COLLECTÉS

TEMOIGNAGE UNIQUE

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)*
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	BAZAS (33)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	« Sommeil »
B2	Adresse précise du lieu d'observation	Bourg de Bazas
B3	Description du lieu d'observation	
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	03/01/2025
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	03 :03 :00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	Fin 04 :45
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	Non
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	/
B9	Observation continue ou discontinue ?	Continue
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	« Plus de lumière et allumage de l'éclairage de la ville à 5 h »
B12	Phénomène observé directement ?	Oui
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	Oui – iPhone 7
B14	Conditions météorologiques	Témoin : « ciel un peu nuageux, légère bruine ». Enquête : le ciel était totalement couvert et il pleuvait faiblement. La visibilité horizontale était moyenne à bonne, comprise entre environ 13 et 29 km, et le vent soufflait moyennement, à environ 20 km/h, du nord-est à 3h avant de s'orienter à l'est à 5h.

B15	Conditions astronomiques	/
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	« Pas de bruits »
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	<p style="text-align: center;">4</p> <p>« Lumière blanche très puissante sans doute issue du sol, style gros projecteur extérieur, avec aussi des phases tournoyantes. 3 lumières scintillantes en hauteur »</p>
C2	Forme	« Pour les lumières scintillantes (ou clignotantes), forme plutôt arrondie »
C3	Couleur	« Blanc, rouge et bleue »
C4	Luminosité	« Luminosité beaucoup plus forte et pas de lampadaire allumé avant 5h »
C5	Trainée ou halo ?	« Non »
C6	Taille apparente (maximale)	« Pour les premières lumières au sol, le phénomène était assez grand, sans doute une centaine de mètres. Pour les trois lumières clignotantes, environ 2 mètres d'envergure mais très difficile à estimer »
C7	Bruit provenant du phénomène ?	« Non, aucun bruit »
C8	Distance estimée (si possible)	<p>« Les premières lumières au sol étaient situées environ à un kilomètre.</p> <p>Pour la lumière clignotante la plus proche, je l'estime à une distance d'un kilomètre à peu près à ma hauteur. Pour les deux autres, elles se situaient sur une ligne ouest – est avec une distance entre elles de 1 kilomètre »</p>
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	<p>« Phénomène initial situé plein sud.</p> <p>Lumière clignotante n°1 située plein sud</p> <p>Lumière clignotante n°2 située au 160°</p> <p>Lumière clignotante n°3 située au 135° »</p> <p>Après enquête/ 187°/ 122°/ 103°</p>
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	« Les trois lumières clignotantes se situaient à ma hauteur »

C11	Azimut de disparition du PAN (°)	<i>« Les trois lumières clignotantes se déplaçaient légèrement de haut en bas et de droite à gauche sur une distance de quelques mètres »</i>
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	<i>« Identique à mon horizon »</i>
C13	Trajectoire du phénomène	<i>« Disparition subite »</i>
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	<i>« Pas d'effet connu sur l'environnement »</i>
D1	Reconstitution sur croquis /plan / photo de l'observation ?	Oui, mais non exploitable
E1	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	<i>« Expérience un peu fascinante, étonnement »</i>
E2	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	<i>« OUI, à ma famille et à mes amis »</i>
E3	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	<i>« Cela ne peut pas être un avion, pas de déplacement. Pas d'hélicoptère car pas de bruit. Je serai surpris de voir voler 3 drones à Bazas à 4h. du matin un 3 janvier... »</i>
E4	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	<i>«Intéressé depuis longtemps et plus particulièrement dans cette période avec les événements qui se déroulent aux USA (N.J. notamment) »</i>
E5	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	<i>« Non »</i>
E6	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	<i>« Je ne sais pas »</i>
E7	L'expérience vécue a-t-elle modifié quelque chose dans la vie du témoin?	<i>« Dans la continuité de ce que je crois. La vie existe partout dans l'Univers »</i>

4- HYPOTHESE ENVISAGEE

L'hypothèse explorée sera celle d'un drone, pour l'observation filmée, à savoir la deuxième observation.

4.1. ANALYSE DE L'HYPOTHESE

Récapitulons les 4 observations :

- Première observation : à 3h/3h15, le témoin est réveillé par plusieurs fortes lumières blanches situées à proximité du sol, en direction du sud. Ces lumières s'allument de manière cyclique toutes les 10/15 mn, 3 ou 4 fois. L'une de ces lumières est tournoyante. Le témoin estime qu'elles se situent à 700/1000 m de distance. Cette première observation a duré environ 1h15.

Lors d'une demande de précision concernant la transition entre la première observation et la seconde, le témoin indique « *je pense que le premier phénomène a continué au début de l'apparition du deuxième. Il était actif sur une période de 15 mn. puis s'arrêtait pendant 5 à 10 mn. et recommençait son activité. Lorsque le deuxième était pleinement actif, il avait disparu* »

- Seconde observation : à 4h/4h15, le témoin observe dans la même direction une « *sorte de guirlande lumineuse qui se transforme rapidement en orbe* ». Elle clignote avec plusieurs couleurs et reste dans la même position pendant 15 à 20 minutes avant de s'éteindre soudainement.

Le témoin réalise une vidéo de 69 s à cette occasion (voir **Annexe 1 – Analyse vidéo**).

- Troisième observation : vers 4h30 le témoin constate la présence d'une lumière blanchâtre clignotante en hauteur vers le sud-sud-est (mesure corrigée sur carte avec les indications du témoin sur photographie de reconstitution). Le témoin estime sa distance à environ 800 m ; elle s'éteint après environ 15 mn.

- Quatrième observation : à la même heure que la précédente, une autre lumière rougeâtre clignotante apparaît au sud-est (mesure corrigée sur carte avec les indications du témoin sur photographie de reconstitution). Le témoin estime sa distance à environ 1000 m.

Selon le témoin, ces deux derniers PANs se trouvent « *en hauteur* », à une altitude qu'il estime être d'environ 50/100 m.

Le témoin précise que les lumières clignotantes des trois derniers PANs s'éteignent en même temps. La chronologie de durée d'observation et de disparition des trois derniers PANs ne correspondant pas tout à fait entre les différentes données fournies par le témoin, nous l'avons sollicité afin d'obtenir des éclaircissements. Dans sa réponse, il précise qu'en réalité les trois derniers PANs ne se sont pas exactement éteints simultanément, mais « *dans les mêmes trois minutes* ».

La première et la seconde observation, réalisées successivement dans la même direction, concernent probablement un même phénomène ou du moins ont une même origine.

Le témoin évoque à deux reprises l'hypothèse d'un drone. Sur question ultérieure, il précise les éléments l'ayant amené à envisager cette hypothèse : « *parce que le vol était stationnaire, silencieux, le signal lumineux était clignotant* ».

Il relie par ailleurs les trois dernières observations : « *je serais surpris de voir voler 3 drones à Bazas à 4h du matin un 3 janvier...* ». Or, rien n'indique que les trois PANs observés concernent le même phénomène ; le seul lien qui les lie est partiellement temporel (n'ayant pas tous commencé au même moment) et le fait qu'ils clignotent.

Les troisième et quatrième observation ont trop peu d'éléments pouvant permettre une identification. Il s'agit dans les deux cas d'une unique lumière clignotante qui pourrait être le fait de nombreux phénomènes difficiles à formellement identifier, qui n'a pas été filmée ou photographiée par le

témoin, qui n'a pas de lien avéré avec les deux premières observations et qui ne présente qu'un faible caractère d'étrangeté.

Elles ne seront donc pas étudiées dans la suite qui se concentrera sur les 2 premières observations.

Dans l'analyse vidéo (**Annexe 1**), nous avons noté que le second PAN se trouvait par moment partiellement masqué par des feuillages et que les différentes lumières étaient résolues sur certaines images, ce qui a permis d'effectuer des mesures angulaires et des estimations de distances en fonction de tailles courantes de drones.

Nous trouvons ainsi des distances comprises entre environ 100 et 340 m, pour des dimensions de drone entre 30 et 100 cm.

Compte-tenu de ces deux éléments, nous pouvons, sur une carte Google Earth, placer les positions possibles du PAN et identifier des zones susceptibles d'être utilisées pour faire voler un drone.

Nous trouvons successivement :

- 1- À une centaine de mètres du témoin un grand pré, dans une cuvette, facilement accessible à pied depuis le bourg et situé non loin de la zone d'accueil de loisirs de Bazas. Il semble peu probable qu'il s'agisse de cet emplacement, car situé trop près du témoin.



- 2- Un lotissement bordé au nord d'un petit pré, situé à 300/400 m de distance du témoin. L'emplacement de ce pré est idéal pour faire voler un drone, se situant sur une hauteur avec une vue dégagée vers le nord sur le village. Comme il se trouve à proximité immédiate des habitations, nous pouvons penser qu'un des habitants du lotissement aurait pu, de nuit, tester un drone. Toutefois, de nuit, et au vu de la petite taille de ce pré, des nuisances sonores auraient certainement été constatées, sauf peut-être si l'utilisateur du drone est le propriétaire de la maison la plus proche de ce pré.



- 3- Un très grand pré se trouve à l'est du lotissement et est tout à fait propice à faire voler un drone en s'éloignant un peu des habitations sans déranger le voisinage. Il se trouve toutefois entre 450 et 700 m de distance du témoin, ce qui implique que son utilisateur a dû le faire voler en direction du bourg, à 400/500 m de distance, à la fois suffisamment haut pour le garder à vue (ce qui explique l'intérêt des lumières) et bas pour qu'il puisse être masqué partiellement par des éléments de la végétation situés entre lui et le témoin.

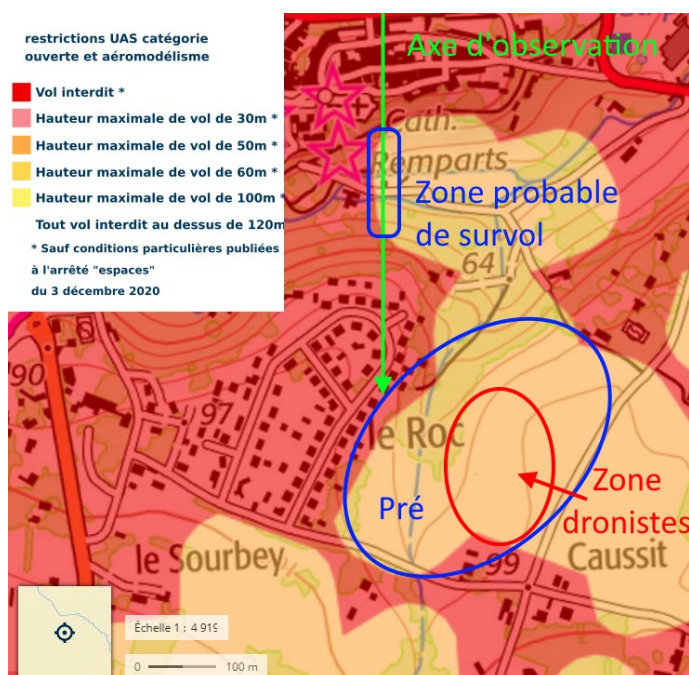


Ce pré, partiellement visible sur la photographie prise de jour par le témoin, dans la direction d'observation, est facilement et librement accessible depuis la route menant au lotissement :



Il se trouve par ailleurs sur un plateau offrant une excellente visibilité vers le village et le lotissement, dont on aperçoit quelques maisons sur la capture ci-dessus.

En consultant la carte des restrictions UAS (Unmanned Aerial System) catégorie ouverte et aéromodélisme fournie par le site Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr>), nous constatons que ce pré n'est pas assujéti à l'interdiction de vol de drones, mais à une restriction de hauteur de 60 m, hauteur que l'utilisateur du supposé drone respecte sans doute au vu de la faible hauteur du PAN. Toutefois, si le supposé drone se trouve entre son utilisateur et le témoin, il est sans doute en limite de zone d'interdiction, le long de l'axe d'observation :



Si la première observation est bien au sol et s'il s'agit bien de projecteurs ou de lampes utilisés par le ou les utilisateur(s) de ce drone, alors ces derniers doivent se trouver dans le pré à un endroit leur permettant d'être visibles depuis la position du témoin, même si partiellement masqués par la végétation, comme il l'indique : « *je ne peux pas voir les sources en direct du fait de la végétation* ». Par ailleurs, les utilisateurs ne peuvent se trouver derrière le lotissement (du point de vue du témoin), étant dès lors masqués par les maisons. Nous avons tracé en rouge sur la carte ci-dessus une zone répondant à ces contraintes, à l'intérieur du pré.

Ce ou ces utilisateur(s) enfreignent cependant une règle : celle de l'interdiction de faire voler tout drone de nuit, interdiction que nombre d'utilisateurs ne respectent pas.

Il nous semble donc tout à fait plausible pour un utilisateur de drone de faire voler son engin depuis cet emplacement, dont la topographie permet à la fois de conserver une bonne vue sur l'engin à une hauteur inférieure à 60 m, et de disposer d'un vaste espace librement accessible sans perturber le voisinage.

Concernant l'apparence du PAN par rapport à celle d'un drone, seules les lumières sont visibles et peuvent correspondre, qu'elles soient fixes ou clignotantes, à la signalisation lumineuse nocturne d'un drone, non réglementée, qui permet à son utilisateur de le garder à vue.

Un « guide à l'usage des témoins de survol illicite de drone » a été édité par la gendarmerie des transports aériens et spécifie au sujet des lumières « *les lumières de couleur rouge, verte et blanche sont communes aux aéronefs et aux drones. Si d'autres couleurs de lumières sont aperçues, il s'agit d'un drone* », en illustrant le propos d'exemples :



Ces lumières de couleurs variées sont typiques de celles utilisés par des propriétaires de drones souhaitant « customiser » leur appareil.

Direction Technique et Numérique Direction Adjointe Service GEIPAN COMPTE RENDU D'ENQUETE BAZAS (33) 03.01.2025 Non sensible	Réf : selon DTN_DA_GP-2024.0012609 Date : 16/07/2025 Edition : 1, Révision : 0 Page : 14/19
---	--

Enfin, concernant la première observation effectuée dans la même direction que la seconde, étudiée ci-dessus, il est probable qu'il s'agisse de lampes ou de projecteurs utilisés par le ou le(s) pilote(s) du drone au sol afin d'organiser son vol.

Notons pour terminer que le témoin a bien pensé qu'il puisse s'agir d'un drone avant de rejeter l'hypothèse : « *je serai surpris de voir voler 3 drones à Bazas à 4h. du matin un 3 janvier...* ».

Cependant, certains utilisateurs de drones « passionnés », ayant équipé leur engin de lumières customisés, préféreront les utiliser/tester de nuit pour les effets lumineux impressionnants qu'ils peuvent produire. Il sera difficile de les retrouver puisqu'ils se savent dans l'illégalité sur le vol de nuit.

4.2. SYNTHÈSE DE L'HYPOTHÈSE

HYPOTHÈSE(S)	EVALUATION*
1. Drone	0.700

*Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur: certaine (100%) ; forte (>80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)

1. Drone - Evaluation des éléments pour l'hypothèse # 52012			
ITEM	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR	POUR/CONTRE
Couleur(s)	Diverses couleurs non aéronautiques, cohérentes		0.90
Taille app. max.	Estimations cohérentes avec un drone d'une taille comprise entre 30 cm et 1 m, se situant respectivement entre environ 100 m et 340 m du témoin	Incertitudes sur la taille du drone et donc sur la distance (1 m est plutôt une grande taille pour un drone du commerce)	0.50
Forme Traject.	Immobile, cohérente		0.90
Elevation (préciser: début/fin)	Basse, cohérente avec l'interdiction de vol au-dessus de 60 m	Position non définie avec exactitude, en limite de la zone d'interdiction	0.60
Date/Heure	Utilisation de nuit possible	... Mais interdite	0.30
Emplacement	Utilisation depuis un grand pré librement et facilement accessible, dans l'axe d'observation, à distance du voisinage, avec une vue dégagée	Incertitude sur la position du drone par rapport à son utilisateur mais possible position du drone en direction du témoin entre lui et l'utilisateur, à basse altitude, masqué partiellement par de la végétation	0.50

4.3. SYNTHÈSE DE LA CONSISTANCE DU / DES TÉMOIGNAGE (S)

La consistance* sera évaluée uniquement sur les deux premiers PANs. Elle est bonne, malgré un témoignage unique, mais complet, réalisé deux jours après l'observation, et une vidéo, pour la seconde observation de PAN, qui a été étudiée et a apporté des compléments à l'enquête.

* voir Glossaire

5- CONCLUSION

Le 3 janvier 2025 vers 03h du matin un témoin à Bazas (33) est réveillé par de fortes lumières blanches situées au sol en direction du sud. Ces lumières, parfois tournoyantes et plus puissantes que des phares de voitures, sont observées par le témoin pendant environ 1h15.

Puis, vers 04h15, le témoin observe dans la même direction une sorte de « guirlande lumineuse » composée de lumières de diverses couleurs, fixes ou clignotantes, qui reste dans la même position pendant 15 à 20 minutes avant de disparaître soudainement. Une vidéo d'un peu plus d'une minute a été réalisée à cette occasion par le témoin.

Enfin, vers 04h30 deux autres lumières clignotantes, l'une blanche l'autre rougeâtre, sont observées respectivement au sud/sud-est et au sud-est, en hauteur. Observées pendant environ 15 minutes, elles s'éteignent ensuite brusquement.

Ces deux dernières observations comportent trop peu d'éléments pouvant permettre une identification. Il s'agit dans les deux cas d'une unique lumière clignotante qui pourrait être le fait de nombreux phénomènes difficiles à identifier formellement, qui n'a pas été filmée ou photographiée par le témoin, qui n'a pas de lien avéré avec les deux premières observations et qui ne présente qu'un faible caractère d'étrangeté. Ces deux dernières observations n'ont donc pas été étudiées plus en avant dans cette enquête.

La consistance du témoignage pour les deux premières observations (et en particulier la seconde) est bonne, malgré un témoignage unique, mais complet, réalisé deux jours après l'observation, et une vidéo, pour la seconde observation de PAN, qui a été étudiée et a apporté des compléments à l'enquête.

Le témoin pense possible qu'il s'agisse d'un drone avant de rejeter l'hypothèse, car reliant les quatre observations en une seule : « je serai surpris de voir voler 3 drones à Bazas à 4h. du matin un 3 janvier ».

Après avoir éliminé l'hypothèse d'un aéronef (voir le compte rendu d'enquête), le GEIPAN a étudié l'hypothèse drone qui s'avère plausible pour les raisons suivantes :

- Les lumières, de couleurs diverses, fixes et clignotantes, ne sont pas aéronautiques (rouges, vertes, et blanches) et sont donc tout à fait typiques des drones « customisés » par leurs utilisateurs.
- Dans l'axe d'observation se trouve un grand pré, facilement accessible et suffisamment éloigné des habitations tout en offrant une large vue sur le village, à partir duquel le ou les utilisateur(s) du drone ont pu le tester et le faire voler à loisir, tout en le gardant à vue et sans déranger le voisinage et ce malgré l'interdiction de vol nocturne. La réglementation relative à la hauteur maximale de vol des drones semble toutefois avoir été respectée, puisque le PAN est toujours resté près du sol en se trouvant en limite entre la zone d'interdiction et celle maximale autorisée de 60 m d'altitude.
- L'analyse vidéo réalisée avec le logiciel spécialisé du GEIPAN, IPACO, montre que ce drone devait se trouver entre son utilisateur et le témoin, à une distance comprise entre environ 100 et 340 m, pour des dimensions standards d'un drone comprises entre 30 et 100 cm.

Nous noterons toutefois une transgression de la réglementation qui interdit les vols de drones la nuit. Une transgression toutefois fréquente pour des passionnés désireux de tester du matériel paré d'éclairages...

Le GEIPAN classe ce cas d'observation en « B » : observation probable d'un drone de loisir.

*Glossaire :

CAPCODA	Centre Air de planification et de conduite des opérations et de défense aérienne (Armée de l'Air et de l'Espace).
CONSISTANCE	Selon les critères du GEIPAN, la consistance est la quantité d'informations considérées comme fiables et objectivées, recueillies pour un témoignage.
IPACO	Logiciel d'analyse et de traitement d'images du GEIPAN (IPACO.fr).

6- CLASSIFICATION

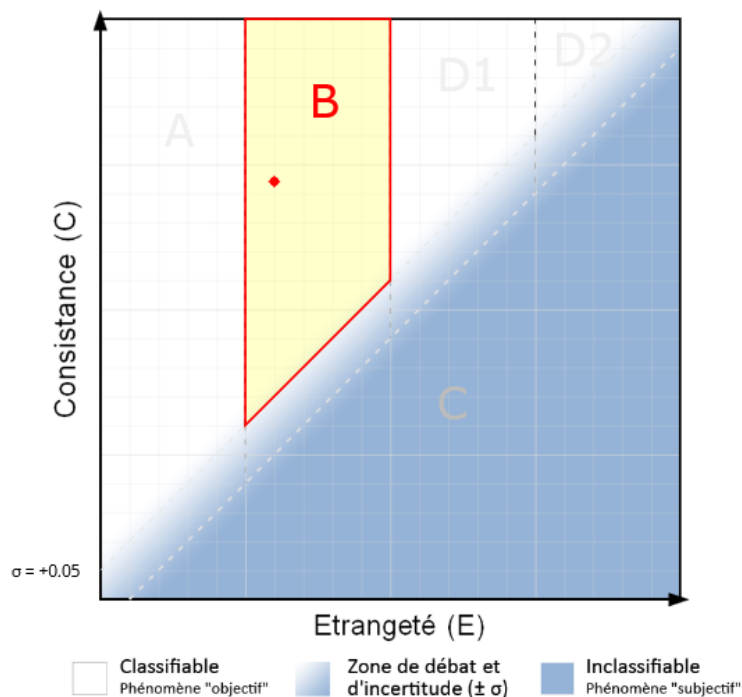
Etrangeté [E]

Consistance [C] = [I]x[F]

Fiabilité [F]

Information [I]

Classé B



Annexe 1 : Analyse de la vidéo du témoin

Modèle CR selon DTN/DA/GP-2024.0012609

Analyse vidéo – BAZAS (33) 03.01.2025

1. Authentification de la vidéo

Une seule vidéo a été reçue par le GEIPAN ; son examen à l'aide de l'outil d'authentification du logiciel IPACO ne montre aucune balise suspecte (modification involontaire, par exemple lors du transfert ou du stockage du fichier).

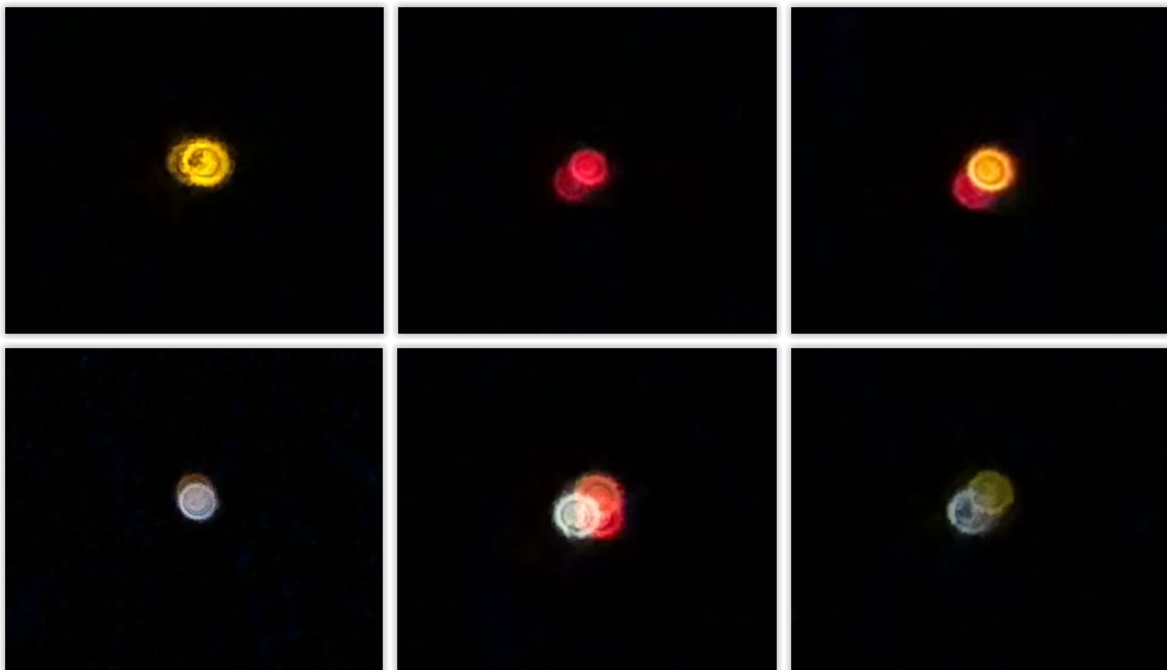
2. Caméra utilisée

L'étude des métadonnées XMP associées à la vidéo permet d'indiquer l'utilisation d'un iPhone, ce que confirme le témoin dans le QT (iPhone 7).

3. Analyse

Le PAN n'étant pas un artefact (pas de lumières pouvant générer de reflets, par exemple), un réel stimulus extérieur a été enregistré.

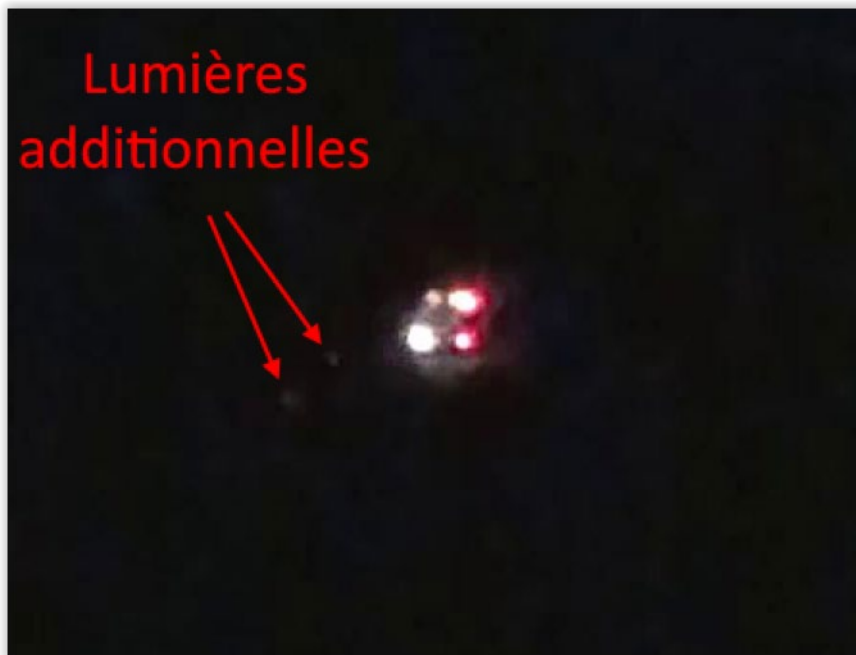
La vidéo, d'une durée totale de 69 s, montre la présence de plusieurs lumières rapprochées, de couleur blanche, rouge, verte et jaune/orange, fixes ou clignotantes, certaines apparaissant et disparaissant. La lumière jaune/orange n'est observée que clignotante.



Extraits agrandis de la vidéo montrant diverses apparences du PAN

L'ensemble de la vidéo est défocalisée, excepté une courte séquence de 4 images sur laquelle 4 lumières fixes blanches/rougeâtres disposées en carré sont visibles. Nous remarquons également la présence de deux lumières fixes très faibles, blanchâtres, disposées en bas à gauche de l'ensemble.

Ces lumières additionnelles sont présentes au même endroit sur les 4 images et se déplacent en même temps que le PAN :

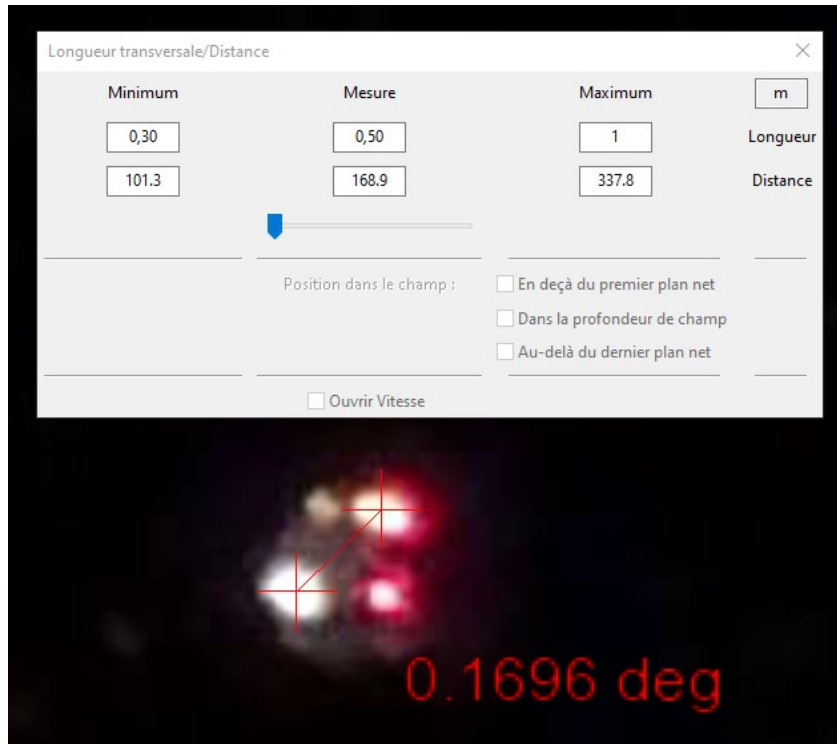


Si les lumières du PAN délimitent un objet conventionnel tel qu'un drone, nous pouvons évaluer sa distance au témoin :

Le témoin nous a confirmé avoir utilisé le zoom maximal à cet instant, soit avec une focale équivalente 35 mm de **197 mm**.

Nous mesurons sur l'une des 4 images extraites de la vidéo un angle entre les deux lumières les plus éloignées d'environ $0,17^\circ$. Puis, à l'aide de l'outil « *Longueur/Distance* », nous trouvons des distances correspondant à des estimations de dimensions pour un drone, soit :

- Pour un drone mesurant 30 cm de long, une distance d'environ 100 m
- Pour un drone mesurant 50 cm de long, une distance d'environ 170 m
- Pour un drone d'un mètre de long, une distance d'environ 340 m



Un autre détail intéressant apparaît sur quelques séquences de la vidéo : la présence de branches d'arbres se découpant, par moments, en avant-plan des lumières défocalisées, indiquant que le PAN se trouve plutôt à basse altitude :

